

## Homophobie : ce qui a changé en 30 ans



Dans les années 1980, des médecins suggéraient encore d'exclure les enseignants homosexuels. Dans les années 1990, la prévention dans les écoles était encore taboue. Et en 2011 ?

Par Jean Martin, ancien médecin cantonal vaudois, membre de la Commission nationale d'éthique

Les 11 et 12 novembre derniers ont eu lieu à Lausanne les Journées romandes sur la prévention du rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre chez les jeunes (PREOS), en particulier en milieu scolaire (lire l'article « Front uni contre l'homophobie » sur REISO). D'emblée, je remarque que la manifestation est soutenue par des instances fédérales, cantonales et communales : l'Office fédéral de la santé publique, deux cantons et huit importantes villes romandes. La reconnaissance politique de l'importance de cette prévention apparaît également dans la liste des interventions : quatre conseillères et conseillers d'Etat s'y sont exprimés, s'engageant à ce que la prévention de l'homophobie soit partie intégrante de l'enseignement.

Intéressant de penser au chemin parcouru. Dans les années 1980, un de mes collègues médecins cantonaux était prêt à recommander l'exclusion du corps enseignant d'une personne homosexuelle (indépendamment de tout acte discutable de sa part). Dans les années 1990, Pierre-André Michaud, responsable de l'Unité de santé des adolescents du CHUV, m'appelait en me demandant si nous pouvions « prendre le risque » de proposer à un jeune homophile de contacter le Groupe Jeunes de VoGay, association vaudoise récemment fondée de personnes homosexuelles, pour discuter de son mal-être. Nous avons décidé d'assumer la démarche, tout en sachant qu'il faudrait répondre, cas échéant, à des parents qui accuseraient un service officiel de pousser leur garçon « vers la débauche ». Ici, il faut rappeler l'action forte de groupes homosexuels dans la prévention du VIH/sida, à une époque où la médecine restait relativement impuissante, et les collaborations constructives établies avec la santé publique.

## Côté politique : du silence gêné à l'engagement explicite

Vers 1990, des gays m'avaient demandé d'appuyer leur demande de passages dans les classes pour parler d'homosexualité et j'avoue avoir dit que ce serait imaginable dans l'avenir mais que, dans le contexte d'alors, cela

me semblait illusoire. Aujourd'hui, de telles interventions sont organisées dans plusieurs cantons.

A la fin 2010, la qualité du changement a été frappante quand les Départements de l'instruction publique de Genève et Vaud ont nommé une déléguée pour les questions d'homosexualité, Elisabeth Thorens Gaud, auteure d'un ouvrage sur son expérience d'enseignante [1].

Ainsi, en vingt ans, on a passé du silence gêné sur le sujet à l'engagement explicite des pouvoirs publics contre l'homophobie – souvent dans un cadre plus large de droits humains et de lutte contre toute discrimination, y compris raciste. Autre indice clair de cette évolution : les affichettes placardées dans des établissements scolaires genevois : « Ici, on peut parler de diversité sexuelle ».

## Côté scientifique : l'évolution des connaissances

D'un point de vue scientifique, des évolutions ont également eu lieu. Point majeur : la reconnaissance, notamment par la médecine, de ce que, pour l'essentiel, l'homosexualité n'est pas un choix (même si des facteurs de contexte peuvent jouer un rôle dans des situations d'ambivalence). D'où le besoin de se distancer clairement des voix qui continueraient à prétendre qu'il s'agit d'une maladie ou d'un péché! A cet égard, les Gay Prides ont été, pour les homosexuels et plus largement les LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), la manière d'affirmer, de façon parfois provocante, leur droit à la différence. « I have the right to be on the outside what I am on the inside », a cité Bill Ryan, de l'Université McGill de Montréal, qui a illustré lors des journées PREOS l'efficacité des plans d'action mis en place au Canada.

## Les questions en suspens

Notre société et son cadre juridique sont vivement sollicités. Si on entend simplement prendre en compte les faits scientifiques et sociaux, le refus, confirmé récemment par le Tribunal fédéral, de permettre à un membre d'un couple homosexuel d'adopter l'enfant de l'autre est discriminatoire. Mais sur cette question, les choses bougent aussi puisque, à mi-novembre, la Commission concernée du Conseil des Etats s'est déclarée favorable à ce que ces adoptions soient autorisées.

Il est vrai que l'évolution des connaissances secoue les positions antérieures de beaucoup de personnes (dont les miennes, sur certains points), Mais, même si pour des raisons de croyance ou d'opportunité politique on peut chercher à retarder les évolutions, la société ne saurait décider d'ignorer la réalité. « Les faits sont têtus », il est préférable de s'en souvenir.

L'Eglise catholique affirme que « le masculin et le féminin se révèlent comme faisant ontologiquement partie de la création » [2]. Oui, mais cela ne saurait légitimer une opposition à la reconnaissance de ce qu'un certain nombre de nos congénères ne se retrouvent pas dans une catégorisation rigide qui s'avère objectivement simpliste. Un Etat doit respecter les droits fondamentaux des personnes. Il a aussi le droit d'avoir des convictions, mais il y a un problème civil et civique de fond si des convictions erronées sont maintenues, contre l'évidence, dans les lois qui s'appliquent à tous [3].

A relever enfin que, alors que la Suisse dispose avec l'article 261 bis du Code pénal d'une norme antiraciste, il n'existe pas de texte du même genre pour d'autres discriminations, notamment celles basées sur l'orientation sexuelle. Plusieurs orateurs des Journées PREOS ont appelé un tel développement de leurs vœux.

- $\hbox{\hbox{$1$}] Thorens-Gaud E. Adolescents homosexuels Des pr\'ejug\'es\`a l'acceptation. Lausanne: Editions Favre, 2009.}$
- [2] Nau J.-Y. De quel genre êtes-vous : « pro-inné » ou « pro-acquis » ? Revue médicale suisse 2011, 7, 2202-2203.



[3] Le tabou est progressivement levé en ce qui concerne les familles homoparentales : d'abord quant au fait qu'elles existent, ensuite que les enfants n'y sont pas nécessairement perturbés. Dernier témoignage francophone en date : Carrière Z., Tervonen T. Fils de. Paris : Editions Trans, 2011 (voir Le Temps, Genève, 8 novembre 2011, p. 28).